



JEUNES POUSSINES

2020 - 2019

POUSSINES

2018 - 2017

NB : aucune nouvelle Poussine née en 2017 ne sera acceptée

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre fille à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F) pour cette nouvelle année scolaire.

La réinscription des anciens se fait auprès de la responsable de section avant le **15 juin 2026** avec un acompte de 60€ **OBLIGATOIRE** et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi, nous vous laissons jusqu'au **15 septembre 2026** pour régulariser son inscription.

Nous vous signalons que passé ce délai, le club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

Nous vous demandons de lire attentivement ce courrier (ou de vous les remémorer) afin de connaître le fonctionnement du club.

❖ HORAIRES

➤ le mercredi :

- les jeunes-poussines de 13h45 à 15h15
- les poussines de 15h00 à 16h30

➤ le vendredi pour toutes : de 16h45 à 18h30

Les enfants doivent arriver un peu avant le début du cours pour se préparer.

Comme le règlement du gymnase le stipule, la porte d'entrée est ouverte **10 minutes** avant et après le cours. Les enfants doivent être amenés et repris pendant ce créneau ; ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

❖ DOSSIER ADMINISTRATIF

• **Fiche administrative**

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux.

Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e-mail. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

• **Questionnaire médical**

Retourner le coupon du questionnaire médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.

• **Photo d'identité**

Les photos d'identité seront prises par la responsable de groupe pour une meilleure organisation

• **Cotisation** (licence, assurance...)

190 € pour une inscription (130€ pour les pitchounets, les mini-pouss')

270 € pour deux inscriptions

325 € pour trois inscriptions

380 € pour quatre inscriptions

La « Gym de Thise » n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée. (3 chèques maximum à donner avant le 15 septembre 2026, le dernier sera encaissé au plus tard fin novembre 2026).

Si vous le désirez nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

❖ TENUE VESTIMENTAIRE

• Justaucorps

Le justaucorps aux couleurs du club est **obligatoire pour les concours**.

Prix :

- **74 euros** du 4 ans au 14 ans
- **77 euros** du 36 au 42

En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert aux nouveaux adhérents. Pour les anciens adhérents, un changement de taille est possible si le t-shirt est en très bon état.

• Tenue d'entraînement

Nous demandons des vêtements dans lesquels l'enfant se sente à l'aise et qui ne craignent rien : short, cycliste, caleçon, collant, tee-shirt, justaucorps. Prévoir en plus un survêtement pour l'hiver.

La gym peut être pieds nus, avec une vieille paire de socquettes ou en ballerines.

Les cheveux longs **doivent être attachés, ne pas mettre de bijoux**.

❖ CONCOURS ET TRANSPORTS *(le nombre de gymnastes est limité à certains concours)*

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.

C'est pourquoi, la participation aux concours de fin d'année est **instamment** demandée à **tous** les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

➤ *Concours à Besançon*

Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

➤ *Concours à l'extérieur de Besançon*

En fonction du nombre de gymnastes, les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

❖ ASSIDUITÉ

Une feuille de présence étant établie par section, à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaires l'année suivante.

Il est noté qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

❖ ASSURANCE

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

➤ **est assuré par le club :**

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

➤ **n'est pas assuré par le club :**

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre.

Les assurances scolaires, option extra-scolaire, couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat de responsabilité civile.

**Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement
et vous remercions de la confiance que vous témoignez à la Gym de Thise.**

JEUNES POUSSINES - POUSSINES

Horaires d'entraînement :

- le mercredi : les jeunes-poussines de 13h45 à 15h15 et les poussines de 15h à 16h30
- le vendredi pour toutes de 16h45 à 18h30

Responsable section : Maryse HEIDET 06.13.81.78.66 - Mail : maryse@gymdethise.com

Tel portable du club : 06.10.55.53.34

Coupon à conserver